

été pris injustement; qu'on a envoyé ordre à la Régence de la *Nouvelle-Marche* de rendre bonne & prompte justice à ceux des Sujets de la République qui pourroient encore avoir des griefs fondés; & qu'enfin, pour ôter tout sujet de plainte à l'avenir, les détachemens qui étoient encore en Pologne, en ont été rappelés.

Mais, d'un autre côté, il est assez notoire en Pologne que, pendant la dernière guerre, plusieurs Polonois, se prevalant des circonstances, ont envahi les États du Roi & ont pillé & maltraité des Sujets Prussiens. Les plaintes que le Secrétaire d'Ambassade Benoit est sans cesse obligé de porter au Ministère du Roi & de la République de Pologne, ne laissent pas ignorer non plus que plusieurs Sujets Prussiens, qui ont les prétentions les plus justes en Pologne, languissent depuis bien des années sans pouvoir obtenir la justice qui leur est due; justice que le défaut d'exécution met les parties lésées dans la nécessité de se procurer elles-mêmes. Il ne seroit donc pas étonnant que quelques Sujets du Roi, qui auroient été réduits aux extrémités dont nous venons de parler, eussent cherché à se faire rendre, par la violence, ce qui leur auroit été pris ou retenu par la même voye. On fait d'ailleurs, à n'en pouvoir douter, que des maraudeurs, qui doivent être abandonnés à la poursuite & à la vengeance des Polonois, ont commis, sous le nom & l'uniforme des troupes Prussiennes, une partie des désordres dont on se plaint.

Ainsi, comme on ne peut pas attribuer au Roi les irrégularités commises en Pologne par quelques-uns de ses Sujets, irrégularités que S. M. a fait réformer en partie & auxquelles Elle s'offre encore de remédier autant qu'il lui sera possible, Elle se flatte que S. M. le Roi & la République de Pologne rendront justice à ses sentimens & à l'intention sincère où Elle est de saisir tous les moyens possibles pour entretenir & cultiver leur amitié.

A. Berlin, le 11. Juin 1763.

( Signé ) FINCKENSTBIN.  
HERTZBERG.

En vûe de tranquilliser les Polonois, mais  
sans